

Nice : le Conseil d'Etat autorise la mosquée, le préfet l'impose malgré le recours de la Mairie

écrit par Olivia Blanche | 3 juillet 2016



Nous avons déjà suivi le dossier, ou plutôt la partie de bras de fer entre l'Etat -malheureusement incarné par qui on sait- et Estrosi, ancien Maire de Nice.

<http://resistancerepublicaine.com/2013/10/11/nice-une-mosquee-replacee-par-une-creche-bravo-estrosi/>

A présent, au nom de la liberté de culte, on impose l'ouverture d'une mosquée appartenant à un saoudien... Au moment où les voix réclamant la fermeture des mosquées, simple mesure de précaution, sont de plus en plus nombreuses.

NICE : le préfet autorise la nouvelle mosquée

Le préfet des Alpes-Maritimes a donné son feu vert à l'ouverture aujourd'hui d'une mosquée pouvant accueillir 800 fidèles à Nice, tout en recommandant hier à son gestionnaire de couper les ponts avec le propriétaire saoudien par le biais d'une donation. L'ouverture de cette grande salle de prière dans l'ouest de Nice est fermement combattue par l'ex-maire de Nice Christian Estrosi (LR), qui souligne que les murs sont la propriété du ministre saoudien des Affaires islamiques Cheikh Saleh ben Abdel Aziz Al-Cheikh. L'élu a néanmoins été débouté jeudi en référé par le Conseil d'État, qui a estimé qu'il portait « *une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté de culte* » .

Le Conseil d'État confirmait ainsi une première décision en référé du tribunal administratif de Nice en date du 6 juin. Le nouveau maire de la ville Philippe Pradal et son 1er adjoint Christian Estrosi, qui avaient « *vingt-quatre heures* » à

partir d'hier matin pour donner leur autorisation à l'ouverture au public des locaux, ont déjà notifié leur refus jeudi soir dans un texte conjoint. « *Nous refusons de faire courir à la ville des risques d'ordre public, que ce soit sur les idées ou les propos véhiculés au sein de cet établissement dont le propriétaire, nous le rappelons, prône la charia* », écrivent les deux élus.

Des demandes non obligatoires

Un arrêté signé par la préfecture des Alpes-Maritimes publié ce matin permettra donc à la mosquée d'ouvrir immédiatement ses portes. La décision se base sur la réglementation relative aux établissements recevant du public, sans spécificité sur le caractère religieux des lieux. En revanche, le préfet des Alpes-Maritimes Adolphe Colrat a fait plusieurs demandes appuyées mais non obligatoires hier à l'association *En Nour*, gestionnaire de la mosquée, dans un courrier rendu public.

Le Préfet demande en particulier une donation par le propriétaire saoudien des lieux, sans contrepartie, en faveur de l'association. Une telle donation « *permettrait en effet de répondre d'une manière convaincante aux inquiétudes relatives aux risques d'ingérence étrangère dans l'islam de France et au financement de ce lieu de culte* », écrit M. Colrat. Il prend aussi note des changements apportés à l'association, désormais affiliée à une fédération musulmane représentative du département.

<http://www.laprovence.com/article/papier/4013024/nice-le-prefet-autorise-la-nouvelle-mosquee.html>

Ce que je retiens surtout dans tout ça c'est que le Cheikh Saleh Ben... etc... est propriétaire des murs. Propriétaire sur le sol français !
Propriétaire d'une mosquée nommée *En Nour* « la lumière »... je m'en étouffe !